

La restauration collective des agents des M.E.F dans le département des Yvelines

Près de 80% des agents des Ministères Economiques et Financiers, ont accès à une solution de restauration collective dans le département des Yvelines

Elle comprend :

1. LES RESTAURANTS FINANCIERS au nombre de sept -

Ils sont gérés par l'Association SELFY et sont situés à

1.	Versailles DDFIP des Yvelines	16 avenue de St Cloud
2.	Versailles CFP	12 rue de l'Ecole des Postes
3.	Versailles DISI	54 rue des Chantiers
4.	Saint Germain en Laye CFP *	22 boulevard de la Paix *
5.	Saint Germain en Laye SDNC	82 rue du Mal Lyautey
6.	Mantes la Jolie CFP	1 place Jean Moulin
7.	Poissy CFP	7 rue St Barthélémy

La carte d'adhérent est à demander à selfyvelines@gmail.com en joignant un justificatif d'affectation indiquant votre nom et prénom, votre indice et l'adresse du poste d'affectation. (Par exemple votre dernier bulletin de salaire).

Votre carte vous permet de déjeuner dans tous les restaurants de l'association SELFY.

L'accès à un tarif subventionné de SELFY est accordé si l'agent ne dispose pas déjà d'une autre solution de restauration collective (convention avec un restaurant conventionné) ou de titres restaurants.

Des contrôles sont effectués régulièrement

1388 agents ont accès aux six restaurants financiers de l'Association SELFY en 2021

** Le REFI de St Germain en Laye est fermé pour travaux sur le bâtiment du CFP et, toute la durée de fermeture, les agents bénéficient de la carte Apetiz.*

2. LES RESTAURANTS CONVENTIONNES sont au nombre de quatre

1.	Montigny-le-Bretonneux - RIE	- Agents de l'Insee, TP St Quentin / Guyancourt
2.	Rambouillet - Hôpital de Rambouillet,	- TP et CFP 2 rue Pasteur
4.	Versailles - Restaurant de la Police,	- TP Municipale 82 avenue de Paris
5.	Houilles - Ville de Houilles	- CFP Houilles 4 rue Dr Zamenhof

521 agents ont accès aux quatre restaurants avec lesquels la délégation de l'action sociale a passé une convention de restauration.

Tous les agents dont l'indice est inférieur ou égal à 480 bénéficient d'une subvention interministérielle de 1.29 € au 1^{er} janvier 2021. Cette subvention est déduite du prix du repas à payer lors du passage en caisse. Chaque année les indices sont vérifiés afin d'ajuster les bénéficiaires de ces subventions.

L'harmonisation tarifaire 2021 est de 5.31€. Il s'agit du prix moyen d'un repas payé par un agent.

Les titres restaurants dématérialisés LA CARTE APETIZ

Les agents qui n'ont pas accès à une solution de restauration collective, bénéficient de la carte APETIZ.

Cette carte est attribuée uniquement aux agents des M.E.F. affectés dans des postes dits « isolés ».

Le poste isolé se définit comme un poste éloigné de toute possibilité de restauration collective, à une distance supérieure de un kilomètre.

Le titre restaurant a une valeur de 6€ - 3€ payé par l'employeur, 3€ payé par le salarié.

Il est attribué par journée entière de travail. Les journées de congés, les missions ou les formations ou toutes absences du lieu de travail ne donnent pas droit à un titre.

Un numéro de téléphone dédié aux agents est joignable au 09.72.72.72.09 (perte, vol, opposition sur carte, etc...)

Un Espace-repas peut être aménagé dans chaque poste éligible à la carte Apetiz

DDFIP

Les Espaces-repas aménagés par la délégation de l'action sociale pour les postes de la DDFIP, isolés de toute solution de restauration collective sont au nombre de 8 et sont situés à :

- La Celle-St-Cloud
- Le Vésinet
- Limay
- Longnes
- Maurepas
- Montfort l'Amaury
- St Arnoult en Yvelines
- Trappes

412 agents de la DDFIP bénéficient de la carte APETIZ, la demande est à faire auprès du service RH

DOUANE

Les Espaces-repas aménagés par la délégation de l'action sociale pour les postes des DOUANES isolés de toute solution de restauration collective sont au nombre de trois et sont situés à :

- Chambourcy
- Saint Germain en Laye
- Trappes

94 agents des DOUANES bénéficient de la carte APETIZ, la demande est à faire auprès du service RH